

## DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'APPAREILS DE LEVAGE (GRUES)

*à adresser en deux exemplaires*

Au Service Technique de la MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE, Place Henri-Barbusse- BP 73 – 91551 PARAY-VIEILLE-POSTE Cedex.

**L'attention** des entreprises est attirée sur l'intérêt qu'elles ont à **remplir convenablement** la présente demande et à constituer le dossier conformément aux prescriptions des pages 2 et 3.

<b>Cadre à remplir par l'Entreprise</b>	
<b>ENTREPRISE</b> : Nom et adresse..... .....	
☎ : ..... <b>Nom de la personne à joindre</b> : .....	
Télécopieur : ..... N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : .....	
<b>CHANTIER</b> : Adresse..... .....	
Nature des travaux: .....Hauteur : .....	
Ce chantier a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation de grues ?      OUI-NON	
Si OUI, date de la demande : .....	
Y-a-t-il actuellement des grues installées à proximité du chantier ?      OUI-NON	

<b>Cadre réservé à l'Administration</b>	
Décision de la Voirie (dans le cas d'une implantation sur la voie publique) :	
<b>MONTAGE</b> :	
Date de dépôt de la demande : ..... N° d'enregistrement : .....	
Date de la décision : ..... Nature : <input type="checkbox"/> AUTORISATION <input type="checkbox"/> REFUS	
En cas de refus, motif : .....	
<b>MISE EN SERVICE</b> :	
Date de réception du rapport technique : .....	
Date de mise en service : .....	
Date de mise en demeure interdisant l'utilisation de la grue : .....	

**CARACTERISTIQUES, MODE D'INSTALLATION ET HAUTEUR DES GRUES**

Référence sur le plan	Marque	Type	Longueur		Hauteur sous crochet		avec ancrage au bâtiment ou haubanage	Hauteur au-dessus du plus haut immeuble survolé
			Flèche	Contre-Flèche	Sans ancrage ni haubanage			
					Sur châssis avec l'est	Sur tronçon scellé dans le sol		
A								
B								
C								
D								
E								

**APPAREILS DONT LES AIRES D'EVOLUTION SE RECOUPENT :**

Référence sur le plan	Distance entre fûts	Distance verticale entre flèches

Ayant pris connaissance des prescriptions ci-après, page 3 et 4,

Je soussigné, M.....  
(Nom en capitales)

.....  
(qualité du signataire)

Certifie exacts les renseignements figurant à la présente demande

A....., le.....

**DOCUMENTS DEVANT OBLIGATOIREMENT ETRE JOINTS**

- Un plan parcellaire au 1/500è qui devra apparaitre :
  - Le contour du chantier,
  - L'implantation de la construction,
  - Le ou les emplacements possibles du ou des appareils prévus ou existants sur le chantier,
  - Le contour à l'échelle de l'aire survolée par la ou les flèches du ou des engins de levage (dans le cas de grues sur rails, l'enveloppe maximale devra apparaitre clairement),
  - L'aire ou les aires de travail de la ou des grues,
  - L'indication de la hauteur des immeubles contigus ou voisins susceptibles d'être survolés (exemple : rez-de-chaussée RDC- R+1 etc.)
  - L'indication des cours, jardins et terrains de sport accessibles au public, susceptibles d'être survolés par l'appareil, et dépendant d'établissements d'enseignement destinés à l'accueil des enfants ou d'établissements sociaux ainsi que les enceintes sportives,
- Une attestation du responsable de l'entreprise, certifiant que tous ces établissements et leurs terrains figurent sur le plan cadastral ou, le cas échéant, certifiant leur absence,
- Le rapport établi par l'organisme de contrôle agréé attestant, après étude du site (à joindre) que les fondations de l'appareil et la capacité portante du sol, sous-sol et avoisinants à tous les stades de la construction sont compatibles avec les caractéristiques techniques et performances de l'engin dont l'installation est demandée,
- Une note technique établie en accord avec le constructeur démontrant que la stabilité de l'appareil est assurée par le mode d'implantation envisagé est à fournir pour les appareils munis d'un limiteur d'orientation rendant impossible la mise en girouette,
- Un plan d'installation de chantier comportant notamment l'implantation des grues des chantiers voisins dont les aires d'évolutions peuvent recouper celles d'une grue de chantier,
- L'accord du gestionnaire de la Voirie, dans le cas d'une implantation l'engin sur la voie publique. Dans ce cas, présenter un plan d'installation de chantier au 1/200è

En outre, si les grues relèvent de plusieurs entreprises :

- Un accord écrit conclu entre celles-ci pour désigner le responsable unique du système de gestion d'interférences des engins pendant toute la durée du chantier.